

—  
*Le Ministre*  
—

Monsieur le Ministre,

Vous avez appelé mon attention sur la situation des chrétiens en Iran.

Celle-ci est contrastée selon le statut de la confession à laquelle ils appartiennent. Les fidèles des églises reconnues, « historiques » et non prosélytes (Arméniens apostoliques et catholiques, Chaldéens, Assyriens), bénéficient, à l'instar des minorités juive et zoroastrienne, d'un statut de protégés et du droit de culte à l'intérieur de leurs édifices religieux. Ces minorités disposent de plusieurs sièges au Parlement même si leur accès à certaines responsabilités au sein de l'administration et de la magistrature reste limité.

La situation la plus préoccupante concerne les fidèles des églises évangéliques et pentecôtistes, d'implantation beaucoup plus récente et qui se développent par conversion de musulmans. Ces chrétiens convertis sont contraints à se réunir et à prier clandestinement dans des « églises domestiques » et se heurtent à de multiples discriminations (perte de leur emploi, expulsion de l'université...) et persécutions (fermeture des lieux de culte, arrestations, détention, mauvais traitements...).

La France est préoccupée du sort de ces personnes et fait part de cette inquiétude dans les enceintes multilatérales. Le 15 novembre 2016, comme chaque année, la France a coparrainé la résolution annuelle de l'Assemblée générale des Nations unies sur la situation des droits de l'Homme en Iran. A cette occasion, nous avons veillé à ce que notre préoccupation quant au traitement réservé aux minorités religieuses – ce qui inclut les minorités évangélique, pentecôtiste et bah'aïe qui ne sont pas reconnues comme telles en Iran – figure dans ce texte. Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 19 décembre dernier.

Sur le plan bilatéral, la signature de l'accord de Vienne sur le programme nucléaire iranien et la visite du Président Hassan Rohani à Paris en janvier 2016 ont permis de donner une forte impulsion politique au développement de notre relation avec l'Iran. C'est à travers ce dialogue renouvelé, basé sur l'exigence et la franchise, que nous saisissons chaque occasion qui nous est offerte pour faire part aux autorités iraniennes de nos inquiétudes en matière de droits de l'Homme.

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Ancien ministre  
Sénateur du Loiret  
Vice-président de la Commission des lois  
Sénat  
15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS Cedex 06

C'est dans le même esprit que nous avons soutenu à Bruxelles le principe de rencontres sur les droits de l'Homme dans le cadre de la relation UE/Iran. Une première session de dialogue s'est tenue en novembre dernier et a permis d'aborder la question du droit des personnes appartenant aux minorités religieuses notamment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.M. Ayrault', written in a cursive style.

---

Jean-Marc AYRAULT